



Promeneurs du Net



Une autre manière
d'être en contact
avec les jeunes

CAHIER DES CHARGES 2018/2019

Coordination et formation/supervision du dispositif «
Promeneurs du Net »



INTRODUCTION

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives éducatives et sociales en direction des jeunes. L'idée est de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative assurée par les intervenants jeunesse des territoires.

Le dispositif « Promeneurs du Net », initié en Suède il y a une dizaine d'années, et expérimenté en France, se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes (à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue etc.), ils ne sont pas suffisamment présents dans la « rue numérique » d'Internet et des réseaux sociaux.

Ce dispositif s'appuie sur un coordinateur départemental chargé de l'animation du réseau, de l'accompagnement et de la formation des Promeneurs du Net, et de la communication autour du dispositif.

Les professionnels « Promeneurs du Net » sont mandatés par leur employeur pour assurer cette présence éducative dans le cadre de leurs missions habituelles, et dans le cadre d'une convention et de la charte départementale.

En Gironde, ce projet s'inscrit dans le schéma départemental jeunesse 2016-2021 signé par la Caisse d'Allocations Familiales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Département, l'Education Nationale et la Mutualité Sociale Agricole dans la mesure 4 (Développement de l'autonomie des jeunes), action 12 (Soutenir et développer des actions liées à la culture numérique).

Le présent cahier des charges décline les attendus de la mission de coordination en vue de désigner le coordinateur du dispositif « Promeneurs du Net » pour le département de la Gironde, dont le déploiement est prévu pour l'année 2018, et le volet formation/supervision.

VOLET 1 : LA COORDINATION DU DISPOSITIF

PORTEUR DE LA COORDINATION

La coordination du dispositif « Promeneurs du Net » devra être portée par une structure rayonnant à l'échelle départementale, en lien avec le public jeune et le numérique.

MISSIONS DU COORDINATEUR

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur Internet. Il assure le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels s'inscrivant dans la démarche ainsi que l'animation du réseau départemental.

Cette animation départementale consiste notamment à :

- Recenser les structures jeunesse pouvant s'inscrire dans la démarche et faire un état des lieux de leurs pratiques numériques et de leurs besoins ;
- Renforcer ces pratiques, les enrichir et les officialiser par le conventionnement Promeneurs du Net ;
- Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net ;
- Participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement et d'évaluation du dispositif, en lien avec le réseau et les partenaires institutionnels ;
- Mettre à disposition des Promeneurs du Net des sessions, supports de formation et des temps de supervision individuelle ou collective (cf. volet 2) ;
- Organiser, à minima deux fois par an, des rencontres départementales, ayant pour objectifs les échanges de pratiques, d'outils et les retours d'expérience ;
- Communiquer régulièrement sur l'action afin de lui donner de la visibilité (événementiels, articles, témoignages ...).

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche.

Il est chargé des missions suivantes ¹ :

1) Animation du réseau des Promeneurs du Net :

- Accompagner la réflexion pour apporter et co-construire des réponses en lien avec le réseau et les partenaires institutionnels ;
- Participer à l'instance projet réunissant la structure porteuse de la coordination et les partenaires institutionnels, préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger puis diffuser les comptes-rendus ;
- Répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, à la maîtrise des outils et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, des adultes... ;

¹ Source : *Guide de déploiement « Promeneurs du Net »*.

- Aider les Promeneurs du Net à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leurs compétences initiales (par exemple : mal-être, souffrance, propos dissonants...);
- Accompagner les Promeneurs du Net sur leur territoire d'intervention ;
- Veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l'évolution si besoin ;
- Organiser des temps d'échanges, de formation, d'analyse des pratiques pour les Promeneurs du Net afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
- Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune ;
- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi ;
- Participer à l'évaluation du dispositif.

2) Administration des outils :

- Gérer la boîte mail ;
- Animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- Tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau ;
- Mettre à jour les données en ligne : annuaire départemental, fiches descriptives, publications ;
- Suivre les conventions entre les structures porteuses du dispositif et la Caf.

3) Développement de la présence éducative sur Internet :

- Promouvoir le dispositif Promeneurs du Net ;
- Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentations, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...);
- Développer des outils de communication et d'échange.

COMPÉTENCES DU COORDINATEUR²

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires.

Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :

- Des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur les territoires : animation socio-éducative, information jeunesse, Epn – Espace Public Numérique, social, médico-social...
- Des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : projet éducatif local, protection de l'enfance, Caf, Conseil départemental, Ddcs (Direction départementale de la cohésion sociale)...

Le coordinateur doit maîtriser :

- La méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation
- L'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- L'environnement informatique et les médias de communication ;
- La veille sur les réseaux sociaux.

Le coordinateur doit être en mesure de :

- S'intégrer dans un travail d'équipe ;
- Développer et s'inscrire dans des relations partenariales ;
- Mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires ;
- Conduire une action collective, insuffler une dynamique collective ;
- Promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif ;
- Prendre des décisions et travailler en autonomie.

Enfin, il est à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations), dispose de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, et sait faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

² Source : Guide de déploiement « Promeneurs du Net ».

VOLET 2 : LA FORMATION ET LA SUPERVISION

Au regard de l'état des lieux des pratiques numériques et des besoins identifiés, le coordinateur mettra à disposition des Promeneurs du Net des sessions et supports de formation adaptés.

Les sessions peuvent être conduites par le coordinateur, par un professionnel de sa structure employeuse (en fonction des compétences disponibles) ou par un prestataire extérieur.

Ces temps et supports de formation seront proposés par le coordinateur, en lien avec les partenaires institutionnels, en fonction des besoins identifiés sur les champs suivants :

- Les jeunes et leurs pratiques ;
- La formation technique de prise en main des outils et de connaissance des réseaux sociaux et de leur fonctionnement (paramétrages, confidentialité...) ;
- La communication numérique ;
- La posture professionnelle et l'appropriation de la charte des Promeneurs du Net ;
- L'analyse des pratiques professionnelles ;
- Les aspects juridiques et les dispositifs existants : droit à l'image, protection de l'enfance, signalement des phénomènes d'emprise...;
- La formation-action sur la posture professionnelle spécifique à la relation en ligne, dès lors que les professionnels ont suffisamment de pratique pour expérimenter leurs attendus par rapport à ce type de formations.

Des temps de supervision individuelle ou collective devront également être proposés aux Promeneurs du Net sur la posture d'écouter et la bonne distance à adopter.

Cette supervision devra être menée par un professionnel autre que le coordinateur, (autre professionnel de la structure compétent en matière d'écoute ou recours à un prestataire)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les dossiers devront impérativement comporter :

- **Les informations générales de la structure** : coordonnées complètes, liste des membres du Conseil d'Administration, statuts, récépissé de déclaration en Préfecture ou arrêté préfectoral de création, n° SIRET, RIB, rapport d'activité, compte de résultat et bilan comptable le plus récent, budget prévisionnel de la structure ;

- **Le projet détaillé** de déploiement du dispositif « Promeneurs du Net » et de son fonctionnement, comprenant par ailleurs :

- ✓ son inscription dans le projet global de la structure ;
- ✓ la démarche de déploiement envisagée avec une montée en charge progressive en plusieurs phases de 15 à 20 Promeneurs du Net ;
- ✓ l'organisation des volets coordination et formation/supervision (même si ce volet se mettra en œuvre dans un second temps) ;
- ✓ les ressources internes mobilisables ;
- ✓ un calendrier de mise en œuvre à compter d'octobre 2018 ;
- ✓ les modalités d'évaluation (avec indicateurs quantitatifs et qualitatifs), du dispositif de coordination et des structures engageant des professionnels dans la démarche « Promeneurs du Net » ;
- ✓ un point particulier sur les atouts de votre proposition.

- **La fiche de poste**, accompagnée d'un curriculum vitæ, avec qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination ainsi que des autres personnels pouvant intervenir, et d'un organigramme de la structure ;

- **Le budget prévisionnel** de fonctionnement de l'action sur la base d'un demi-ETP et dans la limite de 20 000 € par an pour le volet coordination. Sur le volet formation/supervision, une enveloppe maximale de 10 000 € par an pourra être mobilisée. Pour l'année 2018, le budget sera proratisé en fonction de la durée de la mission.

Le dossier doit être accompagné de tous supports et informations permettant d'apprécier la pertinence de la candidature au regard des attendus détaillés dans le présent cahier des charges.

Le dossier complet sera transmis **au plus tard le 25 août 2018**, par mail (signé et scanné) à l'adresse suivante : promeneurs-du-net.cafbordeaux@caf.cnafmail.fr

SÉLECTION DU COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL

Les dossiers seront jugés par les institutions qui financent la coordination et la formation / supervision, à partir des critères définis ci-après.

<i>Critères</i>
1- Clarté et cohérence du projet au regard des orientations fixées dans le présent cahier des charges et du projet global de la structure
2 - Capacité de la structure à mettre en œuvre durablement le projet
3 - Qualification et expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de coordination
4 - Autres ressources mobilisables
5 - Budget prévisionnel

Les représentants des institutions se réservent la possibilité d'auditionner les structures candidates.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :

Christian Landry, conseiller thématique enfance et jeunesse CAF Gironde

christian.landry@cafbordeaux.cnafmail.fr ou 05.24.73.60.21

Pour en savoir plus :

- Film de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=ycBxgDENGkc>

- Site Internet : www.promeneursdunet.fr

- Guide de déploiement :

http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/guide_de_deploiement_interactif.pdf

- Dépliant :

http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/24082016_depliant_tpdn_web.pdf